

RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

RAPPEL

La lutte libre fut inscrite au programme des II^{es}, des VII^{es} et des VIII^{es} Jeux de la Francophonie au titre des épreuves en compétition.

La lutte africaine fut inscrite officiellement au programme des V^{es} Jeux de la Francophonie au titre des épreuves en démonstration. De plus, en marge de cette démonstration, un tournoi a été organisé conformément au code de la lutte africaine en individuel et en équipe avec, comme classement par équipe, Niger 1^{er} (or), Sénégal 2^e (argent). Lors des deux précédentes éditions des Jeux, la lutte africaine fut inscrite à la programmation officielle des Jeux au titre de compétition sportive.

La lutte libre et la lutte africaine figureront au programme officiel de la 9^e édition des Jeux de la Francophonie au titre des compétitions sportives.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) collabore avec United World Wrestling (UWW) dans le cadre des compétitions de la lutte libre et la lutte africaine des IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2022.

Ces deux épreuves seront organisées selon la réglementation UWW.



LUTTES

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Réglementation

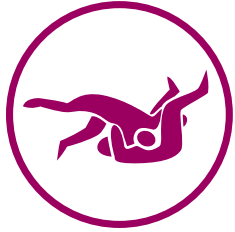
Lors des IX^{es} Jeux de la Francophonie, ces deux épreuves en compétition, masculines et féminines, se dérouleront selon la réglementation de UWW et le Code de la Lutte Africaine – CALA (validé à Niamey, en 2008 par UWW et en 2018 à Niamey par la Commission Mondiale de la Lutte Africaine de UWW). Toutefois, en concertation avec UWW, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation de ces deux épreuves de compétitions sportives est placée sous la responsabilité technique de deux délégués techniques, respectivement pour l'épreuve de lutte libre et de lutte africaine, désignés par UWW et par le CIJF.

Le CIJF, en collaboration avec UWW, procède à la sélection des États ou gouvernements qualifiés pour participer aux compétitions de la lutte libre et de la lutte africaine des IX^{es} Jeux.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LA LUTTE LIBRE

La lutte libre opposera des athlètes répartis dans les dix (10) catégories de poids retenues chez les hommes et dix (10) catégories de poids retenues chez les femmes.

Catégories féminines	Catégories masculines
< 50 kg	< 57 kg
plus de 50 kg et jusqu'à 53 kg	plus de 57 kg et jusqu'à 61 kg
plus de 53 kg et jusqu'à 55 kg	plus de 61 kg et jusqu'à 65 kg
plus de 55 kg et jusqu'à 57 kg	plus de 65 kg et jusqu'à 70 kg
plus de 57 kg et jusqu'à 59 kg	plus de 70 kg et jusqu'à 74 kg
plus de 59 kg et jusqu'à 62 kg	plus de 74 kg et jusqu'à 79 kg
plus de 62 kg et jusqu'à 65 kg	plus de 79 kg et jusqu'à 86 kg
plus de 65 kg et jusqu'à 68 kg	plus de 86 kg et jusqu'à 92 kg
plus de 68 kg et jusqu'à 72 kg	plus de 92 kg et jusqu'à 97 kg
plus de 72 kg et jusqu'à 76 kg	plus de 97 kg et jusqu'à 125 kg

Le sur-classement de poids est seulement autorisé dans la catégorie immédiatement supérieure pour chaque catégorie de poids, excepté pour les poids lourds, catégorie dans laquelle le lutteur devra peser obligatoirement plus de 97 kg pour la Lutte Libre et plus de 72 kg pour la Lutte Féminine.

Pour chaque catégorie, seront sélectionnés, par le CIJF et UWW, 16 combattants chez les hommes et 16 chez les femmes.

Une invitation par catégorie sera réservée au CIJF.



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE POUR LA LUTTE AFRICAINE

La lutte africaine opposera des athlètes répartis dans les cinq (5) catégories de poids retenues chez les hommes et cinq (5) catégories de poids retenues chez les femmes.

Catégories féminines	Catégories masculines		
- 50 kg	plus de 45 kg et jusqu'à 50 kg inclus	- 66 kg	jusqu'à 66 kg inclus
- 55 kg	plus de 50 kg et jusqu'à 55 kg inclus	- 76 kg	plus de 66 kg et jusqu'à 76 kg inclus
- 60 kg	plus de 55 kg et jusqu'à 60 kg inclus	- 86 kg	plus de 76 kg et jusqu'à 86 kg inclus
- 65 kg	plus de 60 kg et jusqu'à 65 kg inclus	- 100 kg	plus de 86 kg et jusqu'à 100 kg inclus
- 70 kg	plus de 65 kg et jusqu'à 70 kg inclus	+ 100 kg	plus de 100 kg et jusqu'à 120 kg inclus

NB: Le sur classement de poids est autorisé dans la catégorie immédiatement supérieure.

Pour chaque catégorie, seront sélectionnés, par le CIJF et UWW, 16 combattants chez les hommes et 16 chez les femmes.

Une invitation par catégorie sera réservée au CIJF. Les compétitions se dérouleront sur trois (3) jours.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Qualification d'un lutteur

Lutte libre

Tout lutteur engagé dans une compétition organisée dans le cadre du présent règlement doit :

- détenir une licence UWW validée pour l'année en cours ;
- présenter un carnet de santé international en cours de validité et un certificat médical d'aptitude physique au sport de la lutte ;
- satisfaire aux conditions de pesée.

Lutte africaine

Tout lutteur engagé dans une compétition organisée dans le cadre du présent règlement doit :

- être détenteur d'une licence UWW ou d'une licence sportive de sa Fédération Nationale validée pour la saison en cours ;
- présenter un carnet de santé international en cours de validité et un certificat d'aptitude physique ;
- satisfaire aux conditions de pesée.

Format et qualifications

- L'État ou gouvernement organisateur aura une place réservée dans chaque catégorie de poids.

Pour la lutte libre

- Tous les qualifiés pour les Jeux Olympiques de 2021, les champions continentaux, ainsi que les boursiers obtiennent un quota pour leur État ou gouvernement dans la catégorie correspondante.
- Dans chaque catégorie, une liste sera établie par UWW, en tenant compte du classement des Conseils Continentaux.
- La compétition de lutte serait organisée sur 3 jours. Chaque catégorie de poids sera organisée sur 1 jour.
- Le tirage au sort a lieu pour chaque catégorie de poids la veille du début de la compétition de la catégorie concernée.
- Le contrôle médical et la pesée auront lieu le matin de la compétition de la catégorie de poids concernée. Aucune tolérance de poids ne sera autorisée.

Pour la lutte africaine

- concernant le continent africain : tous les qualifiés pour le championnat de lutte africaine de 2020 obtiennent un quota pour leur État ou gouvernement dans la catégorie correspondante ;
- concernant les 4 autres continents : tous les États ou gouvernements inscrits.

Les États ou gouvernements concernés devront indiquer s'ils acceptent tout ou partie de ces quotas. Les qualifications complémentaires se feront en concertation entre la Direction du CIJF et UWW.

En concertation avec le Délégué technique désigné par UWW, le CIJF établit, selon les États ou gouvernements inscrits, selon une répartition géographique et, selon les classements UWW, la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer aux compétitions de lutte libre et de lutte africaine de la 9^e édition.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Les quotas retenus, dans chaque catégorie, pour les combattants, auront été engagés par leur État ou gouvernement et identifiés selon la répartition géographique suivante :

Hommes		Femmes	
Amériques-Caraïbes	3	Amériques-Caraïbes	3
Asie-Océanie	1	Asie-Océanie	1
Océan Indien	1	Océan Indien	1
Europe	4	Europe	4
Afrique	7	Afrique	7

NB: conformément à la composition de la Francophonie, des quotas seront attribués au Canada, au Canada Québec, au Canada Nouveau-Brunswick et au Canada Ontario.

> Lutte libre

Les modalités de qualification retenues, pour chaque catégorie, sont les suivantes :

• Qualifications automatiques

État ou gouvernement organisateur : République Démocratique du Congo/Kinshasa
(pour chaque catégorie H et F)

Combattants qualifiés pour les Jeux Olympiques de 2021:

Combattants qualifiés pour les championnats continentaux:

• Qualifications complémentaires

Classement UWW

> Lutte africaine

Les modalités de qualification retenues sont les suivantes :

• Qualifications automatiques

État ou gouvernement organisateur : République Démocratique du Congo/Kinshasa (pour chaque catégorie H et F)

Les États ou gouvernements classés parmi les 7 meilleurs du championnat de lutte africaine de 2020 en hommes et les 7 meilleurs en femmes.

En lutte africaine, les États et gouvernements ont la possibilité d'inscrire un même lutteur ayant rempli les conditions de qualification en lutte libre et en lutte africaine.

Les formules de compétition

> Pour la lutte libre

Les compétitions se dérouleront sur trois (3) jours, en salle, selon les normes de UWW et sous la forme suivante : tableau éliminatoire direct avec repêchage pour les 3^e et 4^e places (ou si le repêchage produit deux troisièmes places).

Compétition individuelle : Formule championnat - Formule éliminatoire directe

Chaque État ou gouvernement ne peut engager qu'un lutteur par catégorie de poids, sans obligation de couvrir toutes les catégories de poids. L'abandon dans un combat signifie l'abandon de la compétition.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

> Pour la lutte africaine

Les compétitions se dérouleront sur trois (3) jours. Elles se dérouleront sur une aire de combat sablée conformément au code de la lutte africaine et sous la forme suivante :

Compétition par équipes: Formule championnat ou coupe

Cinq équipes ou moins: poule unique en tournoi nordique.

De 6 à 8 équipes: deux poules avec, comme tête de liste, l'équipe Championne de la précédente édition des Jeux et l'équipe de l'État ou gouvernement organisateur.

De 9 équipes à plus: évolution du nombre de poules ayant comme tête de liste suivant le classement par équipe de la précédente édition des Jeux et de la formule des phases finales, en référence au code de la lutte africaine. Les équipes de chaque poule disputeront un tournoi nordique (toutes les équipes se rencontrent).

Les phases finales par équipes

Deux (2) Poules (6 à 8 équipes): à la fin de toutes les rencontres à l'intérieur des poules, les équipes classées premières dans leurs poules respectives se disputent les première et deuxième places. Celles classées deuxièmes de chaque poule se disputent les troisième et quatrième places de la compétition.

Trois (3) Poules (9 à 11 équipes): à la fin de toutes les rencontres à l'intérieur des poules, les équipes classées premières dans leurs poules respectives et le meilleur deuxième se disputent les deux demi-finales croisées. Le meilleur deuxième ne peut pas rencontrer en demi-finale l'équipe première de la poule dont il est issu.

Quatre (4) Poules (12 à 16 équipes): à la fin de toutes les rencontres à l'intérieur des poules, les équipes classées premières dans leurs poules respectives se disputent les deux demi-finales croisées. (A contre C et B contre D.).

Compétition individuelle: Formule championnat - Formule éliminatoire directe par catégorie de poids

Chaque État ou gouvernement ne peut engager qu'un lutteur par catégorie de poids, sans obligation de couvrir toutes les catégories de poids. À ce niveau, l'abandon dans un combat signifie l'abandon de la compétition.

Le CIJF et UWW décideront du nombre de lutteur pouvant être engagé par chaque État ou gouvernement sans distinction de catégorie de poids.

Informations générales

Affectation des arbitres

Chaque État ou gouvernement ayant une délégation de lutte de 4 combattants et plus (hommes et femmes) doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié par UWW.

Son transport international est à la charge de l'État ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (transport national, hébergement et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte organisateur.

Son nom sera transmis en même temps que ceux des combattants au moment des inscriptions nominatives.

NB: Chaque délégation aura la possibilité d'intégrer en son sein, en plus des combattants, un batteur traditionnel (griot).